

Décision Générale colonial

Décision n° n°11 solde

n°11

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 janvier 1931
Numéro JO n° 410 du 31/01/1931	Date du numéro 31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

pour compter 'du 1° janvier 1931, les émoluments de l'interprète Abdel Kader Sarrou, en service au cercle de Djibouti, sont fixés ainsi qu'il suit : 1° Solde de S00 francs par mois ; 29 Indemnité de charges de famille fixée par l'arrêté du 8 mars 1930.